



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2022

Présents :

n° club: 1078 003	T.N. VERSAILLES
n° club: 1078 018	L'ESPÉRANCE DU PERRY-EN-YVELINES
n° club: 1078 022	ARTS et SPORTS NEXTER
n° club: 1078 084	AMICALE DES TIREURS DE BUC
n° club: 1078 160	ASSOCIATION VICINOISE DE TIR
n° club: 1078 286	C.S.L.G.B.V.S 1 ^{er} GROUPEMENT BLINDÉ
n° club: 1078 548	U.S. MAISONS-LAFFITTE
n° club: 1078 625	L'AVENIR de SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE
n° club: 1078 773	PRO-PATRIA MONTESSON
n° club: 1078 936	E.S. AÉROSPATIALE (Astrium)
n° club: 1078 978	ASSOCIATION de TIR de POISSY

Pouvoirs :

n° club: 1078 661	LA DIXMUDE D'HOUDAN
-------------------	---------------------

Absents :

n° club: 1078 004	A.S. PORCHEVILLE
n° club: 1078 006	ASS. DE TIR STADE ST-GERMANOIS
n° club: 1078 011	C.T.S. des YVELINES
n° club: 1078 017	TIR SPORTIF DE VERSAILLES
n° club: 1078 070	ESSOR BULLION
n° club: 1078 939	S.TIR VÉSINET-CHATOU
n° club: 1078 980	C.S.A. BA 107 Sous-lieutenant DORME

L'Assemblée Générale 2022 du CDTY a été régulièrement convoquée, aux fins de se tenir, dans les locaux du Tir National de Versailles, le dimanche 25 septembre 2022.

Monsieur Yves Rousse, Président, souhaite la bienvenue aux participants.



1.- Appel des présents - vérification du quorum

Constatant que le quorum (25%, c'est à dire : 5 sociétés sur 19 et 23 voix sur 96) est atteint (12 sociétés présentes ou représentées et 70 voix) et que l'Assemblée peut valablement délibérer, le Président ouvre la séance à 10 heures 30.



2.- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2021

Après avoir sollicité des commentaires éventuels et personne ne demandant la parole, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.



3.- Rapport moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en pièce jointe)

Le Secrétaire Général met aux voix le rapport moral de Monsieur Yves Rousse, après avoir sollicité des commentaires éventuels auprès des membres de l'assemblée. Personne ne demandant la parole, le vote a lieu :

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.



Yvelines
Conseil général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
des YVELINES



4.- Rapport financier du Trésorier – Situation au 1er septembre 2022

La parole est ensuite donnée à Monsieur Lionel de CEUYPER, Trésorier, qui expose le rapport financier (voir l'annexe) et la situation financière (qui est jointe, aussi, en annexe).



5.- Rapport des Vérificateurs aux comptes

Ayant vérifié les comptes et, par sondage pour les pièces justificatives, Monsieur LALOYER, Vérificateur aux Comptes, certifie sincère et véritable la tenue des comptes et des documents financiers présentés par le Trésorier. (Le rapport est joint en annexe).



6.- Mise au vote du rapport financier sur l'exercice 2021/2022

L'Assemblée n'émettant ni question ni remarque ;

Le compte rendu financier de la saison écoulée est adopté à l'unanimité.



7.- Fixation du montant de la cotisation 2022/2023 – Projet de budget 2022/2023

Un montant de la cotisation, pour l'exercice 2022-2023, de 58 € est proposé à l'Assemblée. (+1€)

Le projet de budget 2022-23 est présenté, en détail, à l'Assemblée (voir pièce jointe).

Le Trésorier demande que toutes les infos, factures, règlements... lui soient envoyés avant fin juillet pour permettre une prise en compte pour la situation au 1^{er} septembre.

Le Président demande aux participants leurs remarques ou leurs questions sur ces propositions. Aucune remarque ou question n'étant formulée,

Le montant de la cotisation 2022/23 et la proposition de budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.

L'A.G. tient à remercier le Trésorier pour la qualité de son travail.



8.- Nomination des Contrôleurs aux comptes

Le président signale que toutes les bonnes volontés sont acceptées pour cette tâche, l'idéal étant d'avoir deux personnes. Il est précisé que les vérificateurs aux comptes ne doivent pas faire partie du Comité Directeur.

L'Assemblée générale nomme, à l'unanimité, comme Vérificateur aux Comptes pour la saison 2022-2023 :

- Laurent LALOYER.



9.- Questions diverses

9.1 Augmentation des remboursements des frais pour les arbitres

Suite à la décision de la ligue d'augmenter le taux de remboursement kilométrique de 0.33 à 0.66 (en raison de la conjoncture économique actuelle), il faut estimer une augmentation du budget supérieure à la prévision du budget 2022/2023 pourtant passé de 8 370 euros à 10 230 euros. L'estimation est portée à 16 027 euros.

Les possibilités d'augmentation de ressources pour couvrir cette dépense qui va s'inscrire dans la durée :

- Soit la réduction d'impôts pour les arbitres via la déclaration de don aux associations.
- Soit la rétrocession d'un montant par licencié au département sur le prix global de la licence.
(La rétrocession est déjà utilisée par d'autres départements)

C'est cette dernière solution qui est proposée au vote de l'AG avec un montant rétrocédé de 2 euros/licence pour la saison prochaine 2023/2024 pour notre département.

L'Assemblée générale vote à l'unanimité cette proposition qui sera à reporter au niveau de la ligue pour une mise en application saison prochaine.

9.2 Mise en place de EDEN

Quelques problèmes sont à constater sur la mise en place et l'utilisation de la gestion de la licence dématérialisée.

Disparition de photos (en cours de reprise)

Indisponibilité de l'application courant Aout

Gestion annuelle des certificats médicaux à la charge des licenciés et gestion de leur date de validité (1 an)

En l'absence d'autres questions diverses, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.



10.-Date de la prochaine AG

La prochaine AG se tiendra :

Le dimanche 24 septembre 2023, au TNV, à 10h30.

Cette A.G. sera précédée d'une réunion du CD, le même jour, à 8h30.



11.-Date de la prochaine réunion du CD

Le prochain Comité Directeur se tiendra :

Le dimanche 5 février 2023, au Perray en Yvelines à 10h.



Le Président du CDTY
Yves ROUSSE

Le Secrétaire Général
Michel GUILHAMET



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousseyves@orange.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 25 septembre 2022

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITÉS du PRÉSIDENT

Messieurs les Présidents des Clubs de Tir Yvelinois, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur, Mesdames, Messieurs, Chers ami(e)s,

Je voudrais commencer ce rapport moral et d'activités en citant les noms de celles et ceux qui, en 2021/2022, ont fait honneur à notre sport, à nos associations et à notre Comité en qualité d'encadrant.

- La médaille de la Jeunesse et des Sports a été décernée, cette saison à :
 - Lionel LAMY de l'Association Sportive de Tir de Poissy – Médaille d'Argent
 - Michel GUILHAMET de l'Association Vicinoise de Tir – Médaille d'Argent
 - Christine ROLLET de l'Association Vicinoise de Tir – Médaille de Bronze



Malgré cette saison de tir 2021/2022 encore difficile pour nos clubs et nos licenciés nous avons pu garder les effectifs de nos associations et de notre comité.

Notre Comité est composé, en 2021-2022, de **19 associations, 3915 tireurs sont licenciés FFTir dans les Yvelines**, contre 3928 la saison précédente soit une baisse 13 tireurs négligeable.

596 nouvelles licences (416 en 2020/2021), 661 non renouvelées (585 en 2020/2021) et 144 ré-activations (94 en 2020/2021), 5 licences blacklistés (14 en 2020/2021, Finiada confirmés : 5

Licences avec photo : 3713 (95%)

Licences avec adresse mail : 3820 (98%)

Les féminines (365) représentent 9.3% (356 et 9.1% en 2020-2021) et les jeunes (243) 6.2% (272 et 7% en 2020-2021) des licenciés Yvelinois.

662 visiteurs initiés (498 en 2021/2022), 662 avis préalables signés, 2002 grades cibles de couleurs, 59 formateurs et 18 arbitres diplômés.

Si nous regardons les statistiques, 9 clubs Yvelinois ont eu une augmentation du nombre de leurs licenciés, 10 une diminution. Depuis 2010 les effectifs sont passés de 3283 à 3915 soit une progression de 20%.

Malgré cette saison difficile, le tir Yvelinois a tenu le cap.

Nous nous efforçons de continuer à développer une relation fondée sur une confiance réciproque avec nos Partenaires Institutionnels :

- Le service Départemental Jeunesse Engagement et Sports rattaché au Recteur d'Académie de Versailles,
- Le Conseil Départemental par l'intermédiaire de son service des sports,
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines.



Yvelines
Conseil général



Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
des YVELINES

- L'Agence Nationale du Sport

Nous ne manquons pas de communiquer en toute occasion et dans tous supports appropriés sur les valeurs de notre sport et ses incontestables succès aux niveaux régional, national et international.

Toutes les manifestations des institutionnels auxquelles nous avons l'habitude de participer ont été annulées : :

- Remise des « *Eclats Olympiques* » en préfecture,
- Remise des prix aux Champions de France en préfecture,



Parlons maintenant des aides financières que nous apportent nos Institutionnels, le pourcentage (20%) n'est pas représentatif puisque des subventions ont été versées après la fermeture des comptes.

Il convient, à nouveau, de souligner que, sans les financements apportés par nos Institutionnels, **que nous tenons ici à remercier**, le Comité et ses Associations Yvelinoises ne pourraient pas réaliser les actions qui concourent aux succès remarquables de nos Tireurs, sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Rappelons que le président du CDTY est l'interface entre les clubs et le Conseil Départemental, l'ANS et le CDOS 78. Il est ainsi appelé à collationner, donner un avis et viser :

- Les demandes de subventions "Haut Niveau Amateur" présentées par les clubs auprès du Département des Yvelines,
- Les demande d'aides personnelles (ou bourses) présentées par les sportifs inscrits sur les listes ministérielles (subventions DAISY) auprès du Département des Yvelines,
- Les demandes de subvention de l'ANS ordonnancées conjointement par l'ANS et la FFTir,
- Chaque club ou association sportive peut demander chaque année une subvention, liée au nombre de licenciés, auprès du département des Yvelines

Détaillons l'état des lieux dans ce domaine, dans l'ordre chronologique de présentation des dossiers aux Institutionnels concernés :

a) Subvention « Haut Niveau Amateur » des Clubs par le Conseil général :

- 6 dossiers ont été, à nouveau, présentés, le 15 septembre 2020, au titre de la saison en cours.
- Notons que le tir sportif a été pénalisé par la suppression des championnats de France école de tir et 25/50m

b) "Contrat sur Objectifs" du CDTY par le Conseil Départemental :

Une subvention de 5000 € (5400€ l'année passée) a été accordée au CDTY au titre de l'année 2021 identique à celle de 2020.

Notons que cette subvention sera versée en 2 fois, 2500€ à la signature de la convention, le reste lorsque les comptes-rendus des actions auront été remis au département 78.

Cette tendance à la diminution des subventions risque de s'accélérer au cours des années à venir à la suite du désengagement financier de l'état vis-à-vis des collectivités locales, de nombreux clubs l'ont également ressenti au niveau des communes et des communautés de communes.

Au niveau du CDTY, nous avons anticipé cette baisse qui était prévisible au moyen de deux actions qui ont été votées par le Comité Directeur :

- Ajustement de la subvention accordée (en matériels et équipements) à chaque école de tir, elle est actuellement de 1000€ au lieu de 1100€ les années précédentes,
- Le principe d'une cotisation sur les licences en faveur du Comité Départemental, elle est actuellement de 0€, (une cotisation de 1€ rapporterait 4000€ au Comité Départemental)
- Le contrat objectif qui relie notre Comité au Département 78 doit être reconduit pour 2022/2013, nous n'avons pas encore de nouvelles du service des sports du département 78.

Le versement de cette subvention est assorti d'un engagement du Comité au titre du *Développement Durable*.

Nos clubs s'engagent, à ce titre, à mettre en œuvre des actions concrètes selon les 3 volets du Développement Durable :

- **Volet environnemental** : élimination des déchets, récupération et recyclage du plomb et du laiton, réduction des consommables (par l'usage de l'informatique), covoiturage, économies d'énergie, suppression progressive des gaz polluants (CO2)...
- **Volet social** : intégration des publics en situation de handicap, encouragement à l'accession des femmes aux postes de responsabilité...

- Volet économique : mutualisation des moyens...

c) Bourses individuelles du Comité Départemental : (subventions « DAISY »)

Un seul tireur (Héloïse FOURRE de l'Association Vicinoise de Tir) sur les listes ministérielles mais n'habitant pas dans les Yvelines elle n'a pas droit à cette subvention.

d) Subvention CNDS du Ministère des Sports :

- Les subventions CNDS, délivrées par la DDCS sont supprimées à la suite de la création de l'Agence Nationale du Sport,

- Elles sont délivrées par toutes les Fédérations Sportives éligibles à partir de l'année 2020.

- Pour sa part, notre Comité s'est vu notifier une subvention 2022 de 2100 €, en baisse de 5% par rapport à celle perçue la saison précédente, (2200 en 2021)

- Un seul club des Yvelines a présenté un dossier au titre de 2021-2022 et a reçu une subvention de 1500€, nous encourageons les clubs ayant des écoles de tir à demander cette subvention car elle passe par la FFTir qui voit d'un bon œil l'activité école de tir dans les clubs et est très favorable à cette activité.

- Il ne fait aucun doute que les jeux olympiques 2024 pèseront sur les futures subventions aux clubs sportifs amateurs.



Passons maintenant en revue les faits marquants de notre activité 2021 -2022 en regard des 5 points de notre Projet Associatif

1. Inciter les adhérents de nos clubs à pratiquer les disciplines du Tir Sportif en organisant les épreuves des championnats départementaux relatifs aux disciplines pratiquées dans le département

Nous avons organisé tous les championnats départementaux au cours de la saison 2021 / 2022 :

- Championnat 10 mètres individuel et par équipe,
- Championnats armes anciennes,
- Championnats 25/50 mètres,
- Championnats départementaux et régionaux pour le 300 mètres,
- Critérium départemental Ecole de Tir
- Championnat départemental individuel et par équipe

Remercions les clubs de Buc, Montesson et Versailles qui nous ont accueillis et permis de réaliser ces championnats dans les meilleures conditions

Rappelons, pour ceux qui l'ont oublié le site internet du comité (<http://www.cdyt.fr>), ainsi que la possibilité de s'inscrire en ligne :

- Aux championnats départementaux organisés par le CDTY,
- Aux stages de formation et de perfectionnement au tir sportif
- Championnats Départementaux réalisés dans les stands du Tir National de Versailles, de Montesson et de l'Amicale des Tireurs de Buc.
- Les tireurs Yvelinois ont, comme chaque saison, largement participé aux compétitions de la gestion sportive de la Fédération Française de Tir.
- Le nombre de leurs podiums (individuels et par équipes) ressort, en 2021-2022, à 175 (144 en individuel et 31 par équipe) contre 183 l'exercice précédent.
- Ils se sont classés 41 fois (51 l'année dernière) dans les huit premiers des championnats de France individuels, ce qui correspond à une place de finaliste dans d'autres sports

Ci-joint les podiums des tireurs Yvelinois aux championnats régionaux et championnats de France de 2010 à 2022 :

LES PODIUMS DES TIREURS YVELINOIS												
EN INDIVIDUEL	Place	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Championnats Régionaux	Premier	63	60	70	66	61	52	52	53	59	47	52
	Deuxième	54	45	43	44	44	40	53	45	45	48	47
	Troisième	51	51	51	45	52	52	41	27	37	31	32
	TOTAL	168	156	164	155	157	144	146	125	141	126	131
Championnats de France	Premier	7	15	12	15	9	16	8	14	8	11	6
	Deuxième	8	8	6	8	11	7	16	5	5	8	6
	Troisième	7	12	14	11	5	5	1	7	11	8	1
	TOTAL	22	35	32	34	25	28	25	26	24	27	13
TOTAL PODIUMS INDIVIDUEL		190	191	196	189	182	172	171	151	165	153	144
PAR EQUIPE	Place	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022
Championnats Régionaux	Premier	17	17	9	8	12	12	13	11	11	12	10
	Deuxième	9	13	14	8	8	11	4	10	11	5	8
	Troisième	7	8	14	4	6	7	6	6	5	0	3
	TOTAL	33	38	37	20	26	30	23	27	27	17	21
Championnats de France	Premier	7	4	10	7	2	0	3	2	4	6	5
	Deuxième	5	4	4	4	8	5	2	3	5	6	2
	Troisième	3	4	3	3	4	3	3	5	3	1	3
	TOTAL	15	12	17	14	14	8	8	10	12	13	10
TOTAL PODIUMS PAR EQUIPE		48	50	54	34	40	38	31	37	39	30	31
TOTAL PODIUMS		238	241	250	223	222	210	202	188	204	183	175

Je voudrais, comme les saisons passées, citer ici le nom des 5 tireurs qui ont remporté 6 titres de Champion de France leur discipline respective.

Dans les catégories de Poussins à Seniors

- 2 titres pour Clémentine DAVID de l' Amicale des Tireurs de Buc au Pistolet standard 25 m et au pistolet 50 m catégorie dame 1,
- 1 titre pour Mahaut LEFEBVRE de l' Amicale des Tireurs de Buc au pistolet 10m en catégorie Poussins Filles (Ecole de Tir)
- 1 titre pour Michel DESCHAMPS du Tir National de Versailles aux Armes Anciennes discipline maximilien origine,
- 1 titre pour François LARRAGUETTA du Tir National de Versailles aux Armes Anciennes discipline tanegashima origine,
- 1 titre pour Rodolphe PROIA du Tir National de Versailles au Tir aux Armes Réglementaires catégorie FSA Gros Calibre,

Je rappelle qu'ils seront honorés par le Département des Yvelines, à l'occasion d'une cérémonie, en l'Hôtel du Département courant décembre 2022.

Enfin, n'oublions pas nos équipes :

- 1 titre pour Tir National de Versailles aux Armes Anciennes discipline Vetterli,
- 1 titre pour le Tir National de Versailles aux Armes Anciennes discipline Tanegashima,
- 1 titre pour le Tir National de Versailles au 305 ISR Gros Calibre

- 1 titre pour le Tir National de Versailles au Tir aux Armes Réglementaires catégorie FSA Gros Calibre

Félicitations à tous nos tireurs, nos encadrants et nos entraîneurs



2. Favoriser l'émergence de nouveaux talents, en organisant des compétitions fédérales et des concours amicaux spécifiques aux jeunes de nos Écoles de Tir

- Le circuit de l'école de tir s'est également déroulé avec 4 concours au lieu de 5 habituellement avec malheureusement une participation en baisse (108 tireurs et 358 tirs en 2019/2020, rien en 2020/2021, 70 tireurs et 173 tirs en 2022/2023) de nombreux jeunes à la suite de la fermeture des stands 10 mètres pendant presque 2 ans et se sont tournés vers d'autres sports de plein air,
- Nous espérons pouvoir reprendre ce circuit des écoles de tir en 2023/2024 avec 5 concours pour la 17^{ème} année.
- La FFTir ne nous aide pas en programmant les championnats de France, depuis maintenant 3 ans, à l'ascension soit fin mai alors qu'auparavant les championnats de France se tenaient début juillet au début des vacances scolaires



3. Participer à la préparation du futur des Associations, au moyen, en particulier, de dotations en matériels spécifiques, destinés aux Écoles de Tir du département

Le succès de nos Ecoles de Tir est le fruit des efforts bénévoles des moniteurs Yvelinois et, aussi, celui de la politique mise en œuvre par le Comité depuis de longues années sous la forme d'aide en armes ou matériels destinés à la compétition (vêtements de tir, chaussures...etc) choisies par les clubs.

Rappelons que le Comité achète les matériels après fixation, au début de chaque exercice, du montant de l'aide financière, uniforme, allouée à chaque club qui reverse au Comité l'excédent éventuel de prix du matériel choisi, par rapport au montant de l'allocation.

Huit clubs faisant vivre une école de tir, ont bénéficié, cette saison, de cette aide appréciable de 1000€.

Rappelons ici que la dotation, par le CDTY, de matériels destinés aux Ecoles de Tir, est subordonnée à l'engagement, par les bénéficiaires, à ce que leurs jeunes participent au Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines (5 concours amicaux) et aux championnats de la Gestion Sportive de la FFTir qui leur sont réservés (Critériums Départemental et Régional, Championnats Départementaux, Régionaux et de France des Ecoles de Tir).

Enfin, le Comité encourage la mutualisation, entre les clubs, des matériels de tir, conformément à l'engagement que le mouvement sportif a pris dans le cadre des obligations découlant de la signature de la Charte relative au Développement durable.



4. Faciliter la mission des Cadres techniques du département et de nos clubs, Participer à la formation de nos arbitres et assurer la préformation des futurs animateurs de club.

- NOS ARBITRES

Lionel LAMY responsable de l'arbitrage au sein de notre Comité, assisté de Philippe AMANDJULES, a animé une équipe forte d'une vingtaine d'arbitre dont 6 femmes titulaires d'une qualification allant d'arbitre stagiaire à arbitre international.

Toutes des compétitions se sont bien déroulés mais nous avons dû faire appel pour les compétitions grosses consommatrices d'arbitres (25/50m et Tar) à nos amis du département 95 que nous tenons à remercier

Une collaboration avec le département 95 est d'ailleurs envisagée pour la saison à venir.

Le très bon niveau technique de notre Corps Arbitral est entretenu, d'une part, par l'obligation requise par la FFTir, de participer à un stage de remise à niveau, organisé au moins une fois tous les quatre ans par notre Ligue, d'autre part par une séance annuelle de révision des règlements organisée sous l'égide du CDTY. Celle-ci n'a pas eu lieu à la suite de l'interruption de la saison mais elle était programmée.

Que *les femmes et les hommes en rouge* trouvent, ici, l'expression de notre reconnaissance pour leur engagement associatif !

LES FUTURS ANIMATEURS DE NOS CLUBS

Toutes les formations prévues en 2021/2022 ont été annulées.

Rappelons ici que la journée de formation dite de « positionnement » préalable à la formation d'Animateur de Club dispensée par la Ligue régionale de Tir de l'Île de France est animée par nos deux formateurs : Pascal FOURRE et Olivier LAURENT, tous les deux titulaires du Brevet Fédéral 1^{er} degré.

Merci à nos formateurs et souhaitons une pleine réussite aux futurs encadrants, dans la concrétisation de leur bénévolat associatif !

Souhaitons aussi que leur engagement fasse des émules dans l'ensemble de nos clubs.

Le CDTY saura leur prêter attention en pérennisant cette action en 2022/2023 s'il y a des candidats.



5. Intéresser les clubs et leurs tireurs à la pratique de la compétition

STAGES DE PERFECTIONNEMENT AU TIR A 10m

Pas de stages de formation pour les tireurs débutants et confirmés.

Ces stages seront reconduits en 2021/2022 tant au 10M qu'au 25/50M, ils seront également orientés vers les débutants en compétition et les minimes des écoles de tir.

Merci aux présidents de Pro Patria Montesson, de l'Espérance du Perray, de l'Amicale des Tireurs de Buc et du Tir National de Versailles qui nous donnent accès à leurs installations.

DECOUVERTE DU TIR SPORTIF POUR LES FEMININES

✚ Des stages étaient programmés en 2021/2022 mais n'ont pas pu avoir lieu.



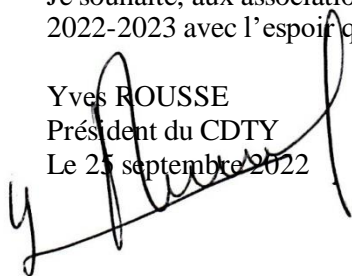
Voilà, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers amis, un tour d'horizon aussi complet que possible des réalisations du CDTY au cours de la saison écoulée.

Une saison de reprise difficile après 2 années où presque toutes les compétitions ont été annulées et de nombreux stands fermés, reprise difficile pour le tir sportif.

A titre personnel, je vous remercie, ainsi que mes collègues du Comité Directeur, de la confiance et de l'aide que vous nous avez accordée.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu prêter à la lecture de ce Rapport Moral et d'Activités. Je souhaite, aux associations que vous dirigez, de nombreux succès et, à tous nos tireurs, une excellente saison 2022-2023 avec l'espoir qu'elle sera plus sereine que celles qui viennent de s'écouler.

Yves ROUSSE
Président du CDTY
Le 25 septembre 2022





Rapport du Trésorier sur l'exercice 2021 - 2022 à l'Assemblée Générale du 25 Septembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'année sportive 2021-2022 sont exposés sous leur forme habituelle dans le **tableau en PJ 1**. Enfin, nous avons pu réaliser une saison classique, sans complications. Notre **avoir net**, au terme de l'exercice écoulé, est de **24 931,55 euros**.

Le rapprochement des recettes et des dépenses fait ressortir un résultat négatif de **3 882,00 euros**. A noter que ce résultat ne fait pas apparaître un encaissement de facture effectué après le 31/08, pour un solde négatif de 1 534,00 €. Cet enregistrement apparaîtra dans les comptes de la saison 2022/2023. Pour mémoire, le budget prévisionnel 2021/2022 prévoyait un résultat négatif de 1 197,00 €.

Il convient de souligner les points suivants:

- 1) Les 19 Clubs qui composent notre Comité sont à jour de leur cotisation. Mais 2 seront enregistrés dans les comptes 2022/2023.
- 2) **2 500 euros de subventions** ont été perçus en 2021-2022 du Département (5 000 € au total) auxquels nous pouvions ajouter **2100,00€** versés par l'A.N.S. ainsi que la rétrocession de 3 838,00€ de la ligue de Tir d'Ile de France.
Il est rappelé que l'octroi de ces subventions est subordonné à la réalisation d'actions que nous nous engageons, en début d'exercice, à mener à bien, conformément aux critères retenus par ces organismes.
- 3) Poursuivant sa politique d'aide à la formation des jeunes tireurs, le CDTY a doté, en **armes et matériels**, les clubs disposant d'une **Ecole de Tir**, à hauteur de **8 000,00 euros**.
- 4) Dans le cadre de la formation des tireurs et arbitres, pour la 2^{ème} saison, le Comité Départemental n'a pu engager les actions prévues, le montant total de ce poste est de 0,00 € **ce qui est dommageable pour le développement de notre sport**.
- 5) L'organisation, par le CDTY, des Championnats départementaux fait ressortir une baisse substantielle du nombre de tirs, ce qui engendre une baisse des recettes non négligeable d'environ 4000 €.
- 6) **Ce bilan reste malgré tout positif, car le CDTY a pu maintenir sa politique d'aide aux clubs pour les jeunes, ce qui contribue à l'objectif de développement de notre sport.**

Cependant, le résultat négatif de cette saison doit nous faire réfléchir à notre fonctionnement pour maintenir un équilibre entre les recettes et dépenses.

De plus, assurer les compétitions avec un nombre décroissant d'arbitre devient difficile sans l'aide de départements voisins.

Dans le même temps, le barème de défraiement des arbitres doit être réévalué à la hausse ce qui nous contraint à trouver des recettes équivalentes pour les saisons à venir.

- 7) **Un projet de budget 2022/2023 vous est présenté en PJ 3.**

Lionel de Ceuyper

COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIR DES YVELINES

SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2021 - 2022

RECETTES	Rappel 2020/2021	Exercice 2021/2022	Delta	DEPENSES	Rappel 2020/2021	Exercice 2021/2022	Delta
COTISATIONS (19 Clubs)	1 064,00	969,00	-8,9%	ADMINISTRATION (1)	150,99	337,18	123,3%
SUBVENTIONS	2 500,00	4 600,00	84,0%	DEPENSES SPORTIVES	9 969,54	23 671,75	137,4%
ANS		2 100,00		Rémunérations	0,00	0,00	
Département		2 500,00		Acquisition nette de Matériels (2)	7 465,70	8 590,00	15,1%
RETROCESSION Ligue							
1 Euro / licence	4 069,00	3 838,00	-5,7%				
RECETTES CHAMPIONNATS	0,00	10 664,50		Organisation de Championnats (3)	2 503,84	15 081,75	502,3%
FORMATION TIREURS	0,00	0,00		<i>dont stages de formation théorique et pratique gratuits</i>			
AUTRES RECETTES	0,00	0,00		<i>au profit des arbitres du département</i>			
Location de matériels aux Clubs + convention de Tir du département				DEPENSES DIVERSES	150,00	100,00	-33,3%
				Cotisation C.D. Olympique et Sportif 78	150,00	100,00	
				Autres: réceptions, gratifications, médailles JS ...	0,00	0,00	
				régularisations sur exercice antérieur			
INTERETS LIVRET EPARGNE	162,71	155,43	-4,5%				
TOTAL:	7 795,71	20 226,93	159,5%	TOTAL:	10 270,53	24 108,93	134,7%
Résultat négatif pris sur réserves		-3 882,00		Résultat positif mis en réserves	-2 474,82		

TOTAL DES RECETTES	7 795,71	24 108,93
---------------------------	-----------------	------------------

TOTAL DES DEPENSES	7 795,71	24 108,93
---------------------------	-----------------	------------------

Avoir net au 01 septembre 2021

28 813,55

+ Résultat de l'exercice 2021 - 2022

-3 882,00

= Avoir net au 31 août 2022

24 931,55

Solde Trésorerie au 31 août 2022	24 931,55
---	------------------

dont:

Livret Epargne:	22 318,35 €	Relevé du 31/08/2022
Compte chèques:	2 613,20 €	Relevé du 31/08/2022

24 931,55 €

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

Rapport de la Commission de Contrôle statuant sur les Comptes de l'exercice 2021/2022

Mesdames, Messieurs,

Suite aux échanges mails et téléphoniques avec Mr de CEUYPER, Trésorier, j'ai l'honneur de vous faire part des conclusions des vérifications menées par Mr LALOYER, Contrôleur aux comptes du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

Mr de CEUYPER, Trésorier, a mis à disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2021-2022, excepté les chèquiers détenus par le Président et le Trésorier car aucun chèque n'a été émis sur la période.

Les vérifications n'ont pas été réalisées de manière exhaustive, mais ont porté sur le contrôle de la balance (recettes-dépenses), la vérification du compte bancaire et du solde au 31 Août 2022, l'examen de l'inscription en comptabilité de dépenses et de recettes de l'exercice prises au hasard ainsi que le relevé de compte du mois de Décembre 2021.

1- Les vérifications

A- Vérification des dépenses-recettes et de la balance

Les dépenses-recettes : le contrôle a porté sur l'enchaînement des écritures à partir des pièces justificatives de dépenses et de recettes. Les pièces justificatives des recettes ont été fournies au format dématérialisées.

- ➔ Aucune anomalie majeure n'a été mise en évidence. Cependant, il manque les dates d'écriture comptable pour chaque ligne de dépense et de recette. Il manque une codification/numérotation pour toutes les factures de recette, excepté une majorité des championnats . Ce manque se retrouve en comptabilité car aucune recette ne fait référence à une facture émise. De ce fait, il est assez difficile de retrouver une facture de recette en partant de la comptabilité. Des notes de frais ont été systématiquement faites cette année lorsque les factures n'étaient pas au nom et adresse du CDTY. La facture 2 (règlement OVH) est un mail contenant le bon de commande. Il faudrait régulariser. La facture 26 (affiliation Comité Olympique) est le bulletin d'adhésion non rempli, sans date et sans signature. Ce serait bien d'avoir l'exemplaire rempli. Pour la saison prochaine, pensez à faire une copie de l'original avant envoi. Pour rappel, il est impératif pour toute dépense en comptabilité d'avoir des factures et non des « bons de commandes » (facture 2) ou autre. Ces constatations ne remettent pas en cause la sincérité des comptes.

La balance (situation financière exercice 2021-2022) : les contrôles ont porté sur : équilibre, sens des comptes et nomenclature appliquée.

- ➔ Equilibre : les comptes de recettes et de dépenses ne sont pas soldés définitivement mais cela n'empêche pas le calcul du résultat.

- ➔ Sens des comptes : les comptes contiennent les dépenses et recettes pour l'exercice 2021-2022 ainsi que le reliquat de l'exercice 2020-2021 réglé sur l'exercice 2021-2022 (recette). Les comptes sont en phase avec les relevés de compte. Pour le calcul du Résultat, seules les dépenses et recettes de l'exercice courant doivent être prises en compte. De ce fait, le résultat dégagé n'est que théorique.
- ➔ Nomenclature utilisée : elle n'est pas conforme au plan comptable des associations (intitulés et numéros de comptes normés).

B- Vérification du compte bancaire

Le solde du premier relevé de compte est identique à celui porté au compte banque à la balance en début d'exercice, à savoir +4.150,63 €. Le solde du dernier relevé de compte est identique à celui porté au compte banque à la balance, à savoir +2.613,20 €. Tous les soldes début et fin de mois portés au compte banque de la balance sont identiques aux soldes début et fin de mois des relevés de comptes.

Toutes les écritures sur les relevés de comptes doivent être reportées en comptabilité dans le journal des recettes et dépenses, qu'elles soient faites en avance ou en retard par rapport à l'exercice courant. Ces écritures seront transcrites au bilan dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif.

C- Vérification des inscriptions de dépenses/recettes et relevé de compte

Les factures de dépenses sont classées par numéros d'écriture en comptabilité et sont annotées « virement+date ». Cette méthode de classement facilite les vérifications et les recherches éventuelles.

Aucune facture de recettes, excepté une majorité des championnats, ne comporte de numéro d'écriture en comptabilité. Toutes les factures de recettes, excepté une majorité des championnats, ne comportent pas de numéro/identifiant à l'émission. Cela pénalise fortement les recherches et les vérifications.

Comme il n'y avait que peu de factures de dépenses (40), elles ont toutes été vérifiées. Le contrôle a porté sur le circuit des dépenses. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées. Elles appartiennent à l'association. Elles sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Rappel, la facture 2 (règlement OVH) est un mail contenant le bon de commande. Ce n'est pas une facture. La facture 26 (affiliation Comité Olympique) est le bulletin d'adhésion non rempli, sans date et sans signature. Il manque le justificatif à la note de frais 34. De plus, pour les notes de frais, il est impératif d'avoir les originaux, pas des photocopies. Il est aussi impératif que toutes les pièces comptables soient des factures, pas de devis ni de bons de commandes. Il faut régulariser.

Les factures de recettes prises au hasard sont, pour les « CHAMPIONNATS », à PRO PATRIA MONTESSON du 17/01/2022 (OK_Facture_Crit_EdT.pdf, n° 107877321220025), à CIBLE FRANCONVILLOISE du 08/05/2022 (OK_Fact 25-50m CIBLE FRANCONVILLOISE.pdf, n° 109563021220060), à L'AVENIR ST-REMY du 14/04/2022 (OK_Fact L'Avenir St-Rémy.pdf, n° 107862521220047), à S.T. L'ESPERANCE du 05/12/2021 (OK_Facture ESPERANCE.pdf, n° 107801821220007), à T.N. VERSAILLES du 07/11/2021 (OK_FACT TNV.pdf, n° 107800321220002), à AMICALE DES TIREURS DE BUC du 15/12/2021 (OK_Facture TC adultes – BUC.pdf, pas de n°), à LA

DIXMUDE HOUDAN du 07/02/2022 (OK_Fact Dept EDT-DIXMUDE.pdf, n° 107866121220040) et à ASS. VICINOISE TIR du 30/05/2022 (OK_Fact TAR AVT.pdf, n° 107816021220006),

Pour les « DOTATION POUR EQUIPEMENTS DESTINES AUX ECOLES DE TIR 2022 » à AMICALE DES TIREURS DE BUC du 16/07/2022 (OK_Facture_materiel_EdT_ATBUC_2022.doc, pas de n°), à U.S. MAISONS LAFFITTE du 16/07/2022 (OK_Facture_materiel_EdT_USML_2022.doc, pas de n°), à PRO PATRIA MONTESSON du 16/07/2022 (Facture_materiel_EdT_MONTESSON_2022.doc, pas de n°) et à TIR NATIONAL DE VERSAILLES du 20/07/2022 (OK_Facture_Vente-arbalete_TNV_2022.doc, pas de n°).

Le contrôle a porté sur le circuit des recettes. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées, excepté la facture « Facture_materiel_EdT_MONTESSON_2022.doc » qui n'a pas été réglée sur l'exercice 2021-2022.

Les factures ont été émises par l'association. Les factures sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Le travail de rapprochement a été facilité pour les factures de recettes qui disposent d'un n°. Pour les autres, c'est toujours compliqué. Il faut absolument penser à mettre en place une codification/numérotation pour faciliter la gestion comptable et les recherches.

Rapprochement relevé de compte du 31 décembre 2021 et journal des recettes et dépenses de décembre : les soldes bancaires début et fin de mois sont identiques. Le solde banque début de mois du relevé de compte et du journal est de +2.454,45 €. Le solde banque fin de mois du relevé de compte et du journal est de +7.190,01 €.

Toutes les transactions dépenses/recettes sont bien en comptabilité. Toutes les recettes et les dépenses ont bien leurs justificatifs comptables.

2- Le cadre du respect des règles statutaires

- Le résultat négatif de l'exercice 2020-2021 a été pris sur les réserves du Comité Départemental de Tir des Yvelines conformément aux décisions de l'Assemblée Générale annuelle,
- Les subventions de fonctionnement perçues en 2021-2022 demeurent inférieures aux charges de fonctionnement du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021-2022 a été convoquée dans les six mois suivant la date de fin de l'exercice.

3- La certification des comptes

- L'exercice 2021-2022 produit un résultat déficitaire théorique de -3.882,00 €,
- Le budget prévisionnel 2022-2023 est équilibré en ayant recours aux « réserves » financières du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- Les comptes présentés traduisent fidèlement la situation financière du Comité Départemental de Tir des Yvelines au 31 Août 2022.

4- Recommandations

Rappel : Pour l'exercice 2021-2022,

- Il était fortement recommandé au CDTY :
 - o d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
 - o de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
 - o de produire les documents obligatoires lors de l'Assemblée Générale :
 - le bilan
 - le compte de résultat
 - l'annexe
 - o de trouver une numérotation pour toutes les factures de recettes,
 - o de porter les numéros des factures de recettes en comptabilité,
 - o de normaliser les noms des fichiers dématérialisés des factures de recettes avec les libellés inscrits en comptabilité.

Pour l'exercice 2022-2023,

- Il est toujours fortement recommandé au CDTY :
 - o d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
 - o de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
 - o de produire les documents obligatoires lors de l'Assemblée Générale :
 - le bilan
 - le compte de résultat
 - l'annexe
 - o de trouver une numérotation pour toutes les factures de recettes,
 - o de continuer de porter les numéros des factures de recettes en comptabilité, lorsqu'ils existent,
 - o de normaliser les noms des fichiers dématérialisés des factures de recettes avec les libellés inscrits en comptabilité.

5- Conclusion

A l'issue des différents contrôles, je suis en mesure d'affirmer que les comptes qui vous sont présentés retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2021-2022, même s'ils ne respectent pas toujours la forme.

Je recommande de continuer d'effectuer systématiquement un rapprochement bancaire formalisé de façon à ce que les soldes début et fin de mois soient en phase entre les relevés de compte et le journal.

Je conseille donc à l'Assemblée Générale de les adopter sans réserve et propose que quitus en soit donné au Trésorier et au Conseil d'Administration du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

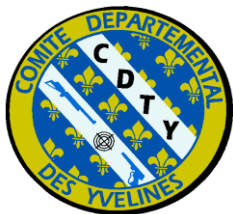
Le Contrôleur aux Comptes

Laurent LALOYER

Date et signature :

25 Septembre 2022





COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES
12, rue Baragué - Bâtiment 2
78390 BOIS D'ARCY
Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

APPEL DE COTISATION

2022 / 2023

Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale Annuelle du Comité Départemental de Tir des Yvelines, réunie le 25 Septembre 2022, a fixé à :

58 EUROS

le montant de la cotisation, au titre de l'année sportive 2022/2023.

Comme vous le savez, cette cotisation est due à votre Comité, conformément aux Statuts de la Ligue Régionale de Tir.

Elle contribue au financement :

- de l'organisation des Championnats Départementaux de la Gestion Sportive,
- de la formation des arbitres,
- de la dotation, en matériels sportifs, des Ecoles de Tir où sont formés les jeunes tireurs de notre département.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir la cotisation de votre Club, à l'ordre du CDTY, si vous réglez par chèque, à l'adresse suivante:

Lionel de Ceuyper
4, rue Gaston Monmousseau
78280 GUYANCOURT.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Lionel de Ceuyper

Trésorier du CDTY

Proposition de Budget 2022/2023

RECETTES			DEPENSES		
	Réalisation 2021/2022	Proposition 2022/2023		Réalisation 2021/2022	Proposition 2022/2023
COTISATIONS (19 Clubs)	969,00	1 102,00 (1)	DEPENSES ADMINISTRATIVES	337,18	350,00 (11)
SUBVENTIONS	4 600,00	7 000,00	DEPENSES SPORTIVES dont:	23 671,75	29 100,00
ANS	2 100,00	2 000,00 (2)	<i>Rémunérations</i>	0,00	
Le Département 78	2 500,00	5 000,00 (3)	<i>Acquisition de Matériels et équipements sportifs + maintenance matériel</i>	8 590,00	7 600,00 (12)
RETROCESSION Ligue	3 838,00	3 900,00 (4)			
RECETTES des CHAMPIONNATS	10 664,50	11 500,00 (5)	<i>Organisation des Championnats</i>	15 081,75	19 900,00 (13)
FORMATIONS TIREURS	0,00	500,00 (6)	<i>Formation théorique et pratique des arbitres, animateurs et tireurs</i>	0,00	1 600,00 (14)
AUTRES RECETTES			DEPENSES DIVERSES	100,00	350,00
Location de matériels aux Clubs de Tir du département	0,00	200,00 200,00 (7)	Cotisations CDOS , Yvelines Info	100,00	150,00
			Autres		200,00 (15)
INTERETS DU LIVRET EPARGNE	155,43	140,00 (8)			
Résultat négatif pris sur réserves	3 882,00	5 458,00	Résultat positif mis en réserves		
TOTAL DES RECETTES:	24 108,93	29 800,00	TOTAL DES DEPENSES :	24 108,93	29 800,00